

L'HÔPITAL DÉFEND LES FEMMES

Certaines femmes battues ne parviennent pas à porter plainte. A Saint-Lô, en Normandie, le **dispositif Envol** permet aux médecins hospitaliers de le faire à leur place si elles le souhaitent. Reportage.

PAR CHRISTINE LAMIALE

3

LORSQUE LUCIE (1), 29 ANS, a franchi l'an dernier le seuil de l'Unité médico-judiciaire (UMJ) du centre hospitalier de Saint-Lô (Manche), elle s'est sentie comme « dans une famille ». On a donné un jus d'orange à sa fille de 6 ans et Lucie s'est assise face au Dr Jean-Emmanuel Remoué, médecin légiste. « Je lui ai raconté que mon conjoint avait serré très fort le cou de ma fille quelques jours auparavant et qu'au commissariat, on avait refusé d'enregistrer ma plainte sans un certificat médical », relate la jeune femme. Le Dr Remoué lui explique que ce dernier n'était pas nécessaire, avant de la questionner sur sa vie de couple. Lucie déroule le fil de huit années de violences : Matthieu est le premier homme à s'intéresser à elle. Amoureuse, elle quitte son travail pour vivre avec lui. Mais très vite, Matthieu la traite de « grosse vache », lui tire les cheveux... « Après, il se mettait à genoux, pleurait, me demandait de lui pardonner », raconte la jeune maman. Lucie, « née pour aider les autres », reste avec son compagnon, malgré les coups qu'il porte dans son ventre à huit mois de grossesse, ses crises de jalousie ou ses insultes. « Le Dr Remoué m'a proposé de faire un signalement pour ma fille, mais également pour moi-même », explique-t-elle.

Depuis avril 2018, l'UMJ permet aux femmes victimes de violences conjugales de bénéficier du dispositif Envol (Espace normand de victimologie à orientation libre). « Elles peuvent remplir une fiche de consentement qui autorise un médecin de l'équipe à envoyer un signalement au procureur de la République », relate le Dr Remoué. Il est accompagné d'un rapport d'examen médical des violences physiques, sexuelles ou psychiques constatées. « C'est une dérogation au secret professionnel prévue dans l'article 226-14 du Code pénal pour « un mineur ou une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge ou de son incapacité physique ou psychique », qui s'applique également aux victimes majeures qui donnent leur accord au médecin. « Le but du protocole Envol n'est pas de détourner les femmes de la voie habituelle du dépôt de plainte », précise le Dr Remoué. Cette dérogation, peu connue et sous-utilisée, est une arme pour aider celles à qui

on a dénié ce droit ou qui hésitent encore à franchir le pas. » Diane, 33 ans, est de celles-ci. « Comment voulez-vous porter plainte contre un homme avec qui vous avez eu trois enfants ? », s'interroge-t-elle. Et pourtant. Cette jeune femme fluette ne pesait plus que 44 kg quand elle a trouvé la force de quitter son conjoint. Elle « oublait » de manger. « J'étais la seule à travailler, mais j'ai dû arrêter parce qu'Enzo n'aimait pas que je quitte la maison. La première fois qu'il m'a donné des coups devant notre fils de 1 an, j'ai pensé à le quitter. J'ai renoncé. » Un an plus tard, Enzo la traîne par les cheveux devant leurs enfants. Elle se rend seule aux urgences. A l'évocation de ce souvenir, ses yeux débordent de larmes. « La personne à l'accueil m'a demandé très fort "Vous êtes une femme battue ?", raconte-t-elle. C'est compliqué de s'entendre dire ça devant tout le monde. Moi, je voulais juste un compte rendu médical. » Diane se réfugie chez ses parents. Il lui faudra encore du temps avant de franchir la porte de l'UMJ. « C'est une association d'aide aux victimes qui m'en a parlé, se souvient-elle. Grâce au signalement fait par le médecin, j'ai été reçue par une gendarme qui savait pourquoi je venais. Ça change tout. »

« Lorsqu'une enquête est déclenchée via Envol, la relation entre la victime et l'enquêteur est plus fluide, parce que celui-ci connaît déjà une partie de l'histoire », reconnaît Cyril Lacombe, procureur de la République de Coutances. Le dispositif est, pour les femmes, une autre porte d'entrée vers la voie judiciaire. La confiance qu'inspire l'institution médicale y est pour beaucoup. « La proposition de loi permettant la levée du secret médical sans l'accord des patientes en cas de « danger immédiat », actuellement examinée par le Parlement, mettrait-elle à mal cette relation de confiance ? Le Dr Remoué en frémit. « Les femmes viennent nous voir parce que c'est anonyme, confidentiel et que ça ne les engage à rien, rappelle-t-il d'une voix ferme. Si elles apprennent que nous pouvons faire un signalement contre leur gré, elles risquent de ne plus venir nous parler. Je préfère leur offrir de longues consultations, pendant lesquelles elles peuvent verbaliser leur situation et rester actrices de leur vie. » Depuis la mise en place du protocole Envol, les trois médecins de l'UMJ ont proposé à 36 victimes d'en bénéficier. Elles ont accepté. Ebahies et soulagées qu'un médecin puisse les aider à entamer enfin ce processus de sortie de l'emprise. ●

(1) Tous les prénoms ont été modifiés.